

# L'enseignement à Genève

## REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

### B3. Élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné

Au 31 décembre 2024, l'enseignement spécialisé public et subventionné accueillait 2'237 élèves, ce qui, rapporté à la population résidente de 4 à 20 ans, représente un taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé de 2,3%. Les effectifs ont augmenté de 484 élèves depuis 2010, soit +28%. Toutefois, cette évolution varie fortement selon le type de structures. En comparaison de l'enseignement régulier, l'enseignement spécialisé accueille proportionnellement davantage de garçons, d'élèves de nationalité étrangère, allophones et de milieu social modeste ou défavorisé. La volonté politique d'intégrer et de maintenir les jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH) au sein de l'enseignement régulier a conduit à la mise en place, depuis 2010, de différentes mesures telles que la co-intervention dans certaines classes de 1P-2P. Dix ans après la sortie de la scolarité de niveau primaire, le tiers des élèves de l'enseignement spécialisé ont obtenu un diplôme du secondaire II ; principalement une Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), et dans une moindre mesure un CFC.

**E**n 2008, la pédagogie spécialisée est devenue une compétence cantonale. Depuis, une série d'évolutions législatives et réglementaires concernant l'enseignement spécialisé est intervenue, dont la plus récente est l'adoption en juin 2021 du règlement sur la pédagogie spécialisée (voir l'historique détaillé dans la rubrique [Pour comprendre ces résultats](#)). Ces évolutions ont profondément modifié l'organisation de cet ordre d'enseignement.

Cette fiche présente uniquement les données relatives aux élèves fréquentant les structures de l'enseignement spécialisé. En ce sens, il s'agit d'un volet partiel de la pédagogie spécialisée et des mesures renforcées, celles-ci comprenant également le soutien pédagogique en enseignement spécialisé (SPES) ou encore l'éducation précoce spécialisée (EPS)<sup>1</sup>. D'autre part, des mesures dites ordinaires de pédagogie spécialisée sont accessibles aux élèves de l'enseignement régulier (pour plus de précisions sur les mesures de pédagogie spécialisée, voir [Pour comprendre ces résultats](#) et Wettstein et al., 2025).

L'enseignement spécialisé public et subventionné accueille des élèves de 4 à 20 ans pour qui l'environnement scolaire régulier n'offre pas une prise en charge à même de répondre à leurs besoins. Ces enfants présentent d'importantes difficultés d'apprentissage et/ou de développement cognitif, ou vivent avec des déficiences physiques ou mentales, ou encore avec des troubles psychiques. Lorsque des mesures ordinaires se révèlent insuffisantes ou inappropriées, une procédure d'évaluation standardisée (PES) est initiée par l'établissement préscolaire ou scolaire, ou par un médecin ou un thérapeute qui suit l'enfant, en collaboration avec les parents. Cette procédure peut alors déboucher sur une orientation vers l'enseignement spécialisé. À Genève, elle est mise en œuvre depuis la rentrée 2018 et constitue un processus évolutif, toujours en construction.

En 2024, l'enseignement spécialisé regroupe 125 structures couvrant les degrés du primaire au secondaire II. Dans ces structures, depuis 2017, chaque élève est au bénéfice d'un projet éducatif individualisé (PEI), défini dans un document devant déterminer les objectifs pédagogiques et éducatifs selon les aptitudes de l'élève. Ce document renseigne sur la progression de l'élève dans ses compétences et ses apprentissages. Il vise à l'amener vers la plus grande autonomie possible à l'âge adulte, en l'accompagnant tout au long de son parcours dans son développement cognitif, social et scolaire. Les chiffres présentés ici ne reflètent pas la diversité des pratiques pédagogiques, y compris au sein d'une même structure.

La grande hétérogénéité des besoins des élèves fréquentant les structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé se traduit par une importante diversité des offres de prise en charge. Les deux principaux types de structures proposées par l'enseignement spécialisé à Genève sont les classes intégrées (CLI), qui sont des structures inclusives ou intégrées, localisées dans des écoles de l'enseignement régulier, et les écoles de pédagogie spécialisée (ECPS), qui sont des structures en site propre (pour une présentation plus détaillée des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé, voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Depuis la modification de la loi sur l'instruction publique entrée en vigueur en 2016, les liens entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement régulier permettent à un nombre croissant d'élèves du spécialisé de fréquenter des élèves du régulier et, dans certains cas, de suivre une partie de leurs cours. Pour autant, ce développement des structures intégratives et des dispositifs inclusifs ne s'est pas traduit à Genève par une diminution de la proportion d'élèves pris en charge dans des structures en site propre de l'enseignement spécialisé. On observe plutôt une stabilité de cette proportion.

Les données de l'enseignement spécialisé sont présentées ci-après en les organisant de manière synthétique selon un découpage en quatre grandes catégories : institutions hétérogènes, institutions renforcées, institutions pour déficience sensorielle et motrice, institutions pour polyhandicap.

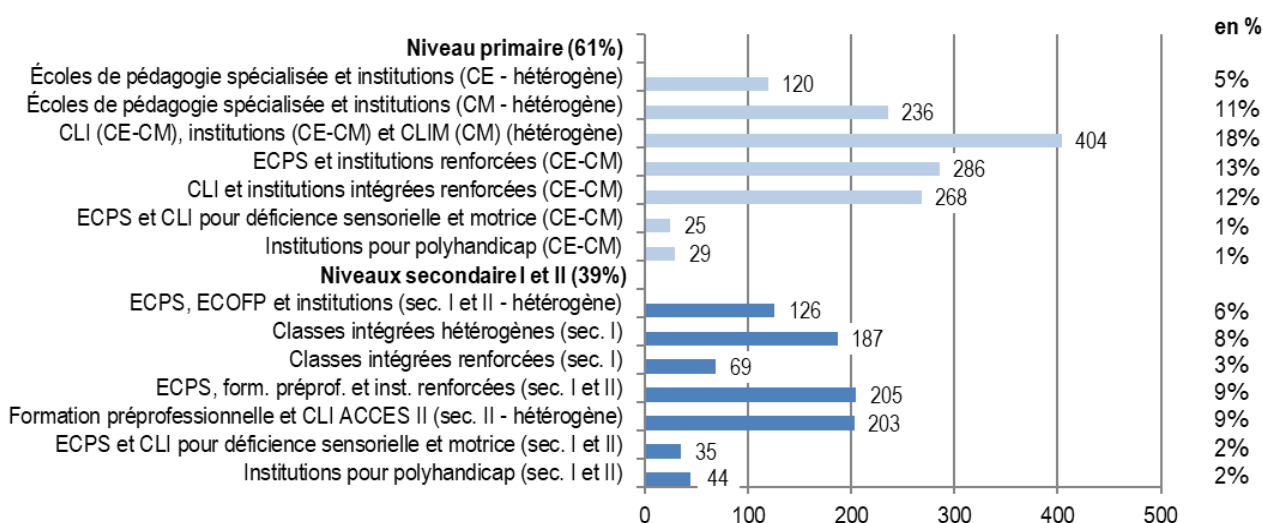
## En 2024, 484 élèves de plus qu'en 2010 (+28%) et une évolution contrastée selon le type de structures

En préambule, il faut relever que l'enseignement spécialisé a connu une réorganisation à la rentrée 2020. Une simplification de l'appellation des structures et dispositifs publics a été introduite, de manière à faciliter la lecture et la compréhension de la diversité de l'offre proposée. De nouvelles catégories en ont résulté, qui ont encore connu quelques ajustements entre 2020 et 2024. Les catégories en vigueur en 2024 ont été appliquées rétroactivement aux effectifs des années précédentes, pour raisonner à champ constant. Toutefois, les changements intervenus dans certaines structures limitent la pertinence de la comparaison des observations des années 2020 et 2024 avec celles des années précédentes.

En 2024, l'enseignement spécialisé public et subventionné accueille 2'237 élèves, ce qui, rapporté à la population résidente âgée de 4 à 20 ans, correspond à un taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé de 2,3% (voir *Pour comprendre ces résultats*). Parallèlement à l'augmentation régulière des effectifs d'élèves du spécialisé, le taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé a également légèrement progressé (il s'élevait à 2% en 2015 et à 2,2% en 2020). La progression des effectifs de l'enseignement spécialisé est supérieure à celle de la population générale âgée de 4 à 20 ans (respectivement +24% et +10% depuis 2015).

En 2024, 57% des élèves de l'enseignement spécialisé sont dans des institutions dites « hétérogènes ». Les institutions avec un taux d'encadrement renforcé en accueillent 37%. Enfin, les institutions pour déficience sensorielle et motrice et les institutions pour polyhandicap accueillent environ 6% des élèves (taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé et types de structures : voir *Pour comprendre ces résultats*). Par ailleurs, on notera que 61% des effectifs de l'enseignement spécialisé sont accueillis dans des structures relevant uniquement du niveau primaire (voir **B3.a**).

### B3.a Répartition des élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné, selon la catégorie de structure, 2024



N.B. Les effectifs incluent 14 élèves qui suivent une scolarité dans deux structures de l'enseignement spécialisé et qui font donc l'objet d'une double comptabilisation.

Abréviations : ACCES II : Accueil de l'enseignement secondaire II ; CE = cycle élémentaire (1P-4P) ; CM = cycle moyen (5P-8P) ; CLI = classe intégrée ; CLIM = classe intégrée mixte ; ECPS = École de pédagogie spécialisée ; ECOFP = École d'orientation et de formation pratique.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

Par rapport à l'année 2000, les effectifs ont augmenté de 870 élèves. La hausse s'est produite pour près de la moitié entre 2000 et 2010 (+386 élèves soit +28%, voir **B3.b**) et s'explique certes par un certain accroissement des besoins mais aussi par un recensement plus complet des structures dans la base de données scolaires (voir *N.B.1* dans les notes du tableau **B3.b**), ce qui rend la comparaison difficile avec les données observées depuis 2010. Dès 2009, la nouvelle organisation de la pédagogie spécialisée a en effet amené à redéfinir et stabiliser le périmètre de l'enseignement spécialisé avec notamment l'intégration des institutions subventionnées. Sur un périmètre constant, les effectifs ont augmenté de 484 élèves entre 2010 et 2024, soit +28%, cette hausse concernant surtout les années 2018 à 2024. En comparaison, par rapport à 2010, les effectifs de l'enseignement primaire régulier ont augmenté de 19%.

Il est important de souligner que certaines catégories de structures présentent des variations plus fortes de leurs effectifs d'élèves (voir **B3.b**). Ainsi, entre 2010 et 2024, ceux des structures hétérogènes ont légèrement diminué (-8%). À l'inverse, les effectifs des structures renforcées ont augmenté, leur nombre ayant quasiment quadruplé sur la même période, passant de 209 à 828 élèves. Cela s'est notamment traduit par le développement de classes intégrées renforcées, en particulier au degré primaire, où elles n'existaient pas en 2010, et dans une moindre mesure au secondaire I. Pour le degré primaire, on a observé pendant plusieurs années une augmentation du nombre d'enfants entrant en scolarité directement dans l'enseignement spécialisé, sans passer par l'enseignement régulier. Inverser cette tendance est néanmoins l'un des objectifs visés par l'introduction de la co-intervention en 1P-2P, un dispositif ayant pour but d'intégrer dans l'enseignement régulier davantage d'enfants auparavant orientés vers le spécialisé.

S'agissant du degré secondaire II, l'augmentation des effectifs dans les structures renforcées s'est produite à la fois au sein des structures existantes (comme L'Atelier et la filière « intégration professionnelle » de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes [SGIPA]) et par le biais de la création de nouvelles structures (l'ECPS de Vandoeuvres et la CLI de Pont-Rouge en 2023 ; l'ECPS de Vermont, l'ECPS de Clair-Matin et la CLI au CO des Voirets en 2024).

### B3.b Élèves fréquentant l'enseignement spécialisé public et subventionné et nombre de structures, 2000-2024

| Type d'institutions<br>Catégorie et niveau  | 2000         |            | 2010         |            | 2020         |                          | 2024         |                          | Variation 2000-2010 |              | Variation 2010-2024 |              |
|---|--------------|------------|--------------|------------|--------------|--------------------------|--------------|--------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
|   | Effectifs    | Structures | Effectifs    | Structures | Effectifs    | Structures               | Effectifs    | Structures               | Effectifs           | %            | Effectifs           | %            |
| <b>Institutions hétérogènes</b>   | <b>1'140</b> | <b>48</b>  | <b>1'381</b> | <b>61</b>  | <b>1'368</b> | <b>71</b>                | <b>1'276</b> | <b>68</b>                | <b>+241</b>         | <b>+21%</b>  | <b>-105</b>         | <b>-8%</b>   |
| <b>Écoles de pédagogie spécialisée et institutions (CE-CM)</b>                          | <b>404</b>   | <b>21</b>  | <b>489</b>   | <b>30</b>  | <b>466</b>   | <b>31</b>                | <b>314</b>   | <b>23</b>                | <b>+85</b>          | <b>+21%</b>  | <b>-175</b>         | <b>-36%</b>  |
| Cycle élémentaire   | 94           | 8          | 153          | 12         | 146          | 11                       | 120          | 10                       | +59                 | +63%         | -33                 | -22%         |
| Cycle moyen   | 310          | 13         | 336          | 18         | 320          | 20                       | 194          | 13                       | +26                 | +8%          | -142                | -42%         |
| <b>Classes intégrées (CE-CM), institutions (CE-CM) et classes intégrées mixtes (CM)</b> | <b>488</b>   | <b>19</b>  | <b>471</b>   | <b>21</b>  | <b>444</b>   | <b>17</b>                | <b>446</b>   | <b>19</b>                | <b>-17</b>          | <b>-3%</b>   | <b>-25</b>          | <b>-5%</b>   |
| Cycle élémentaire   |              |            |              |            | 12           | 1                        |              |                          |                     |              |                     |              |
| Cycle moyen   | 488          | 19         | 471          | 21         | 383          | 14                       | 68           | 3                        | -17                 | -3%          | -403                | -86%         |
| Cycles élémentaire et moyen   |              |            |              |            | 49           | 2                        | 378          | 16                       |                     |              | +378                | -            |
| <b>Écoles de pédagogie spécialisée, ECOFP et institutions (sec. I et II)</b>            | <b>184</b>   | <b>6</b>   | <b>262</b>   | <b>7</b>   | <b>128</b>   | <b>7</b>                 | <b>126</b>   | <b>7</b>                 | <b>+78</b>          | <b>+42%</b>  | <b>-136</b>         | <b>-52%</b>  |
| Secondaire I  | 138          | 2          | 202          | 2          | 57           | 1                        | 62           | 1                        |                     |              |                     |              |
| Secondaire I et II  | 46           | 4          | 60           | 5          | 71           | 6                        | 64           | 6                        | +14                 | +30%         | +4                  | +7%          |
| <b>Classes intégrées (sec. I)</b>   |              |            |              |            | <b>155</b>   | <b>11</b>                | <b>187</b>   | <b>13</b>                |                     |              | <b>+187</b>         | <b>-</b>     |
| Secondaire I  |              |            |              |            | 155          | 11                       | 187          | 13                       |                     |              | +187                | -            |
| <b>Formation préprofessionnelle et CLI ACCES (sec. II)</b>                              | <b>64</b>    | <b>2</b>   | <b>159</b>   | <b>3</b>   | <b>175</b>   | <b>5</b>                 | <b>203</b>   | <b>6</b>                 | <b>+95</b>          | <b>+148%</b> | <b>+44</b>          | <b>+28%</b>  |
| Secondaire II   | 64           | 2          | 159          | 3          | 175          | 5                        | 203          | 6                        | +95                 | +148%        | +44                 | +28%         |
| <b>Institutions renforcées</b>  | <b>120</b>   | <b>7</b>   | <b>209</b>   | <b>16</b>  | <b>534</b>   | <b>37</b>                | <b>828</b>   | <b>68</b>                | <b>+89</b>          | <b>+74%</b>  | <b>+619</b>         | <b>+296%</b> |
| <b>Écoles de pédagogie spécialisée et institutions renforcées (CE-CM)</b>               | <b>86</b>    | <b>5</b>   | <b>148</b>   | <b>11</b>  | <b>164</b>   | <b>13</b>                | <b>273</b>   | <b>24</b>                | <b>+62</b>          | <b>+72%</b>  | <b>+125</b>         | <b>+84%</b>  |
| Cycle élémentaire   | 24           | 2          | 22           | 2          | 82           | 7                        | 182          | 15                       | -2                  | -8%          | +160                | +727%        |
| Cycle moyen   |              |            |              |            | 27           | 2                        | 91           | 9                        |                     |              | +91                 | -            |
| Cycles élémentaire et moyen   | 62           | 3          | 126          | 9          | 55           | 4                        |              |                          | +64                 | +103%        | -126                | -100%        |
| <b>Classes intégrées et institutions intégrées renforcées (CE-CM)</b>                   |              |            |              |            | <b>175</b>   | <b>13</b>                | <b>281</b>   | <b>22</b>                |                     |              | <b>+281</b>         | <b>-</b>     |
| Cycle élémentaire   |              |            |              |            | 15           | 2                        | 11           | 1                        |                     |              | +11                 | -            |
| Cycle moyen   |              |            |              |            | 15           | 1                        | 12           | 1                        |                     |              | +12                 | -            |
| Cycles élémentaire et moyen   |              |            |              |            | 145          | 10                       | 258          | 20                       |                     |              | +258                | -            |
| <b>Classes intégrées (sec. I)</b>   |              |            |              |            | <b>39</b>    | <b>3</b>                 | <b>69</b>    | <b>6</b>                 |                     |              | <b>+69</b>          | <b>-</b>     |
| Secondaire I  |              |            |              |            | 39           | 3                        | 69           | 6                        |                     |              | +69                 | -            |
| <b>ECPS, formation pré-professionnelle et institutions renforcées (sec. I et II)</b>    | <b>34</b>    | <b>2</b>   | <b>61</b>    | <b>5</b>   | <b>156</b>   | <b>8</b>                 | <b>205</b>   | <b>16</b>                | <b>+27</b>          | <b>+79%</b>  | <b>+144</b>         | <b>+236%</b> |
| Secondaire I  | 34           | 2          | 61           | 5          | 42           | 4                        | 66           | 7                        | +27                 | +79%         | +5                  | +8%          |
| Secondaire II   |              |            |              |            | 114          | 4                        | 139          | 9                        |                     |              | +139                | -            |
| <b>Institutions pour déficience sensorielle et motrice*</b>                             | <b>53</b>    | <b>2</b>   | <b>97</b>    | <b>3</b>   | <b>50</b>    | <b>3</b>                 | <b>60</b>    | <b>4</b>                 | <b>n.c.</b>         | <b>n.c.</b>  | <b>n.c.</b>         | <b>n.c.</b>  |
| Cycles élémentaire et moyen   |              |            |              |            | 17           | 1                        | 35           | 2                        |                     |              |                     |              |
| Secondaire I  |              |            |              |            |              |                          | 9            | 1                        |                     |              |                     |              |
| Secondaire I et II  |              |            |              |            | 13           | 1                        | 16           | 1                        |                     |              |                     |              |
| Tous niveaux  | 53           | 2          | 97           | 3          | 20           | 1                        |              |                          |                     |              |                     |              |
| <b>Institutions pour polyhandicap</b>   | <b>54</b>    | <b>2</b>   | <b>66</b>    | <b>2</b>   | <b>71</b>    | <b>2</b>                 | <b>73</b>    | <b>2</b>                 | <b>+12</b>          | <b>+22%</b>  | <b>+7</b>           | <b>+11%</b>  |
| Cycles élémentaire et moyen   | 20           | 1          | 28           | 1          | 30           | 1                        | 29           | 1                        | +8                  | +40%         | +1                  | +4%          |
| Secondaire I et II  | 34           | 1          | 38           | 1          | 41           | 1                        | 44           | 1                        | +4                  | +12%         | +6                  | +16%         |
| Structures de l'enseignement spécialisé public  | 1'048        | 46         | 1'315        | 68         | 1'526        | 94 <sup>(2)</sup>        | 1'705        | 106 <sup>(2)</sup>       | +267                | +25%         | +390                | +30%         |
| Structures de l'enseignement spécialisé subventionné                                    | 319          | 13         | 438          | 14         | 497          | 14 <sup>(2)</sup>        | 532          | 19 <sup>(2)</sup>        | +119                | +37%         | +94                 | +21%         |
| <b>Total**</b>  | <b>1'367</b> | <b>59</b>  | <b>1'753</b> | <b>82</b>  | <b>2'023</b> | <b>108<sup>(2)</sup></b> | <b>2'237</b> | <b>125<sup>(2)</sup></b> | <b>+386</b>         | <b>+28%</b>  | <b>+484</b>         | <b>+28%</b>  |
| <b>Taux de scolarisation 4-20 ans***</b>  |              |            |              |            | <b>2.2%</b>  |                          | <b>2.3%</b>  |                          |                     |              |                     |              |

N.B.1. Les effectifs totaux incluent les élèves suivant une scolarité dans deux structures de l'enseignement spécialisé (une dizaine d'élèves en 2000 et 2005, une vingtaine en 2010, 11 en 2020 et 14 en 2024). Les élèves de l'Organisation romande pour la formation et l'intégration professionnelle (ORIF) et du Centre de compétences pour déficits visuels (CCDV et ex-CADV) font l'objet d'un enregistrement dans la base de données scolaires respectivement à partir de 2008 et 2009. Jusqu'en 2010, le jardin d'enfants spécialisé de la fondation Ensemble faisait partie du périmètre de l'enseignement spécialisé, mais afin de permettre la comparaison à champ constant, ses effectifs ne sont pas recensés ici.

N.B.2. Voir classeur Excel (tableau B3.b2 sur la page des Repères et indicateurs statistiques - RIS) pour le détail des structures en 2024.

\* Compte tenu de l'évolution du périmètre de recensement dans la nBDS, les taux de variation ne peuvent pas être calculés pour ces institutions.

\*\* Certaines structures accueillant des élèves aux profils différents figurent dans deux catégories. Les structures ne sont cependant comptées qu'une seule fois dans le total, c'est pourquoi ce dernier ne correspond pas nécessairement à la somme du nombre de structures par catégories.

\*\*\* Nombre d'élèves de 4 à 20 ans fréquentant l'enseignement spécialisé, rapporté à la population résidente du même âge, à la même date. La définition de la population résidente ayant changé en 2013, il est impossible de donner des chiffres comparables pour les années antérieures (voir Pour comprendre ces résultats).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12 ; OCSTAT, état au 31.12.

L'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé (à périmètre constant) s'observe, comme nous l'avons vu, depuis quelques années. Se pose la question des causes de cette évolution. Si d'emblée, celles-ci apparaissent comme multifactorielles, quelques hypothèses explicatives peuvent être avancées sans prétention d'exhaustivité.

Sur le plan médical d'abord, des diagnostics mieux outillés (meilleure identification des troubles) pourraient expliquer en partie cette évolution, même si l'idée que certaines pathologies seraient désormais sur-diagnostiquées est parfois évoquée dans le monde de la recherche. Par ailleurs, une redéfinition de certaines catégories de troubles, tels que les troubles du spectre autistique, pourrait aussi constituer un élément explicatif<sup>2</sup>. Des facteurs environnementaux sont également mis en cause dans l'augmentation de l'intensité de certains troubles (pesticides, microplastiques, etc. qui agissent comme des perturbateurs endocriniens). Enfin, la problématique de la surexposition aux écrans est relevée dans de nombreuses recherches médicales et est considérée comme une problématique de santé publique, engendrant différents problèmes tels que des retards de langage et de communication.

Sur le plan scolaire, la plus ou moins grande tolérance de l'école face aux élèves en difficulté ou générant des perturbations pourrait également participer à l'augmentation observée des besoins. Des « effets d'établissements » ou « personnel enseignant » en lien avec l'identification des besoins éducatifs particuliers sont évoqués, ainsi que de possibles « effets d'âge » chez les plus jeunes enfants (élèves de 1P-2P), pour qui les attentes de l'école, notamment comportementales, ne seraient pas toujours en adéquation avec leurs stades de développement<sup>3</sup>.

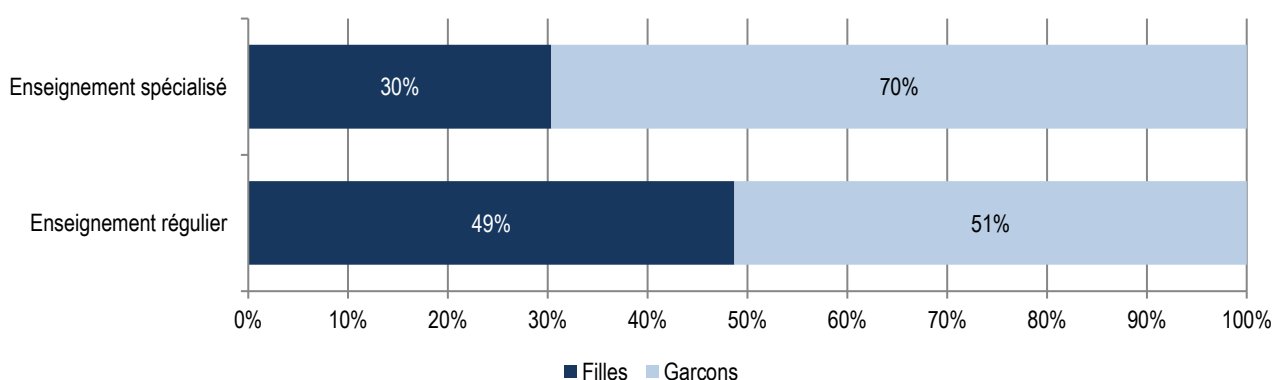
Enfin, sur le plan organisationnel, le déploiement de la PES, dont l'un des objectifs est de standardiser l'évaluation des besoins des élèves afin de garantir une égalité de traitement, a rendu davantage visibles les difficultés évoquées de l'école régulière et, par conséquent, une délégation croissante de la prise en charge des élèves présentant des besoins particuliers à l'enseignement spécialisé.

### Une majorité de garçons, d'élèves de nationalité étrangère, allophones ou provenant d'un milieu modeste

En comparaison de l'enseignement régulier, on observe dans l'enseignement spécialisé une surreprésentation des garçons, des élèves de nationalité étrangère, allophones, ainsi que de celles et ceux provenant d'un milieu modeste.

En 2024, les garçons représentent ainsi 70% des élèves de l'enseignement spécialisé, contre 51% dans l'enseignement public régulier (degrés primaire, secondaire I et secondaire II confondus) (voir **B3.c**). Relevons que cette surreprésentation des garçons ne constitue pas une spécificité genevoise.

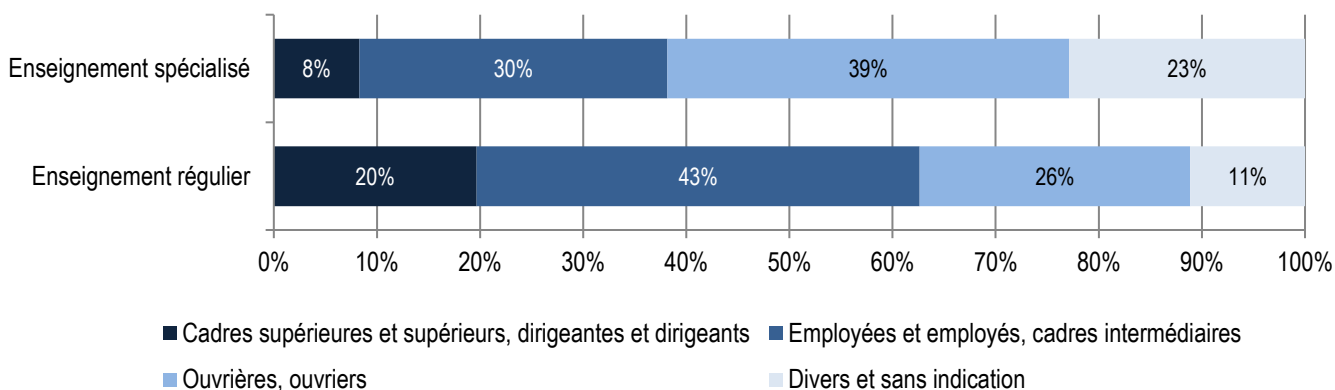
#### B3.c Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon le genre, 2024



Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

On observe en outre une part importante d'enfants de la classe ouvrière dans l'enseignement spécialisé (39% en 2024, contre 26% dans l'enseignement public régulier). La part d'enfants dont les parents sont cadres supérieurs n'y est que de 8%, contre 20% dans l'enseignement public régulier (voir **B3.d**).

#### B3.d Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la catégorie socioprofessionnelle des parents, 2024

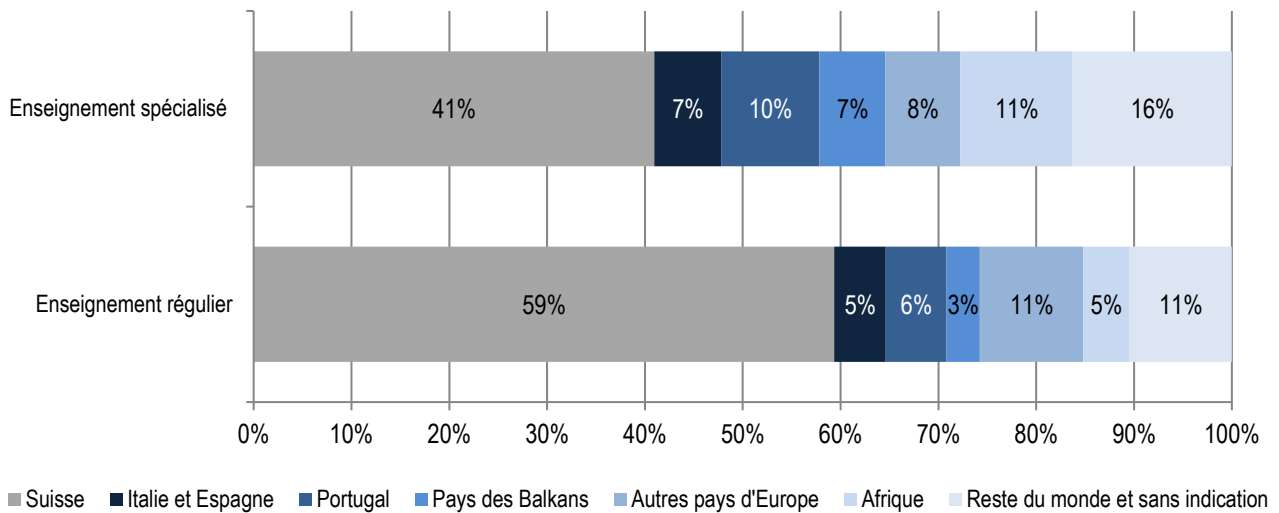


N.B. La catégorie « divers et sans indication » regroupe notamment des enfants provenant de milieux défavorisés et de statut précaire, par exemple parent au chômage, famille monoparentale dont le parent est sans activité professionnelle, personnes requérant l'asile, personnes réfugiées, enfants vivant dans des milieux institutionnels tels que des foyers comme ceux de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), etc.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

La part d'élèves de nationalité étrangère est sensiblement plus importante dans l'enseignement spécialisé (59%, tous types de structures confondus) que dans l'enseignement public régulier (41%) (voir **B3.e**).

### B3.e Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la nationalité, 2024



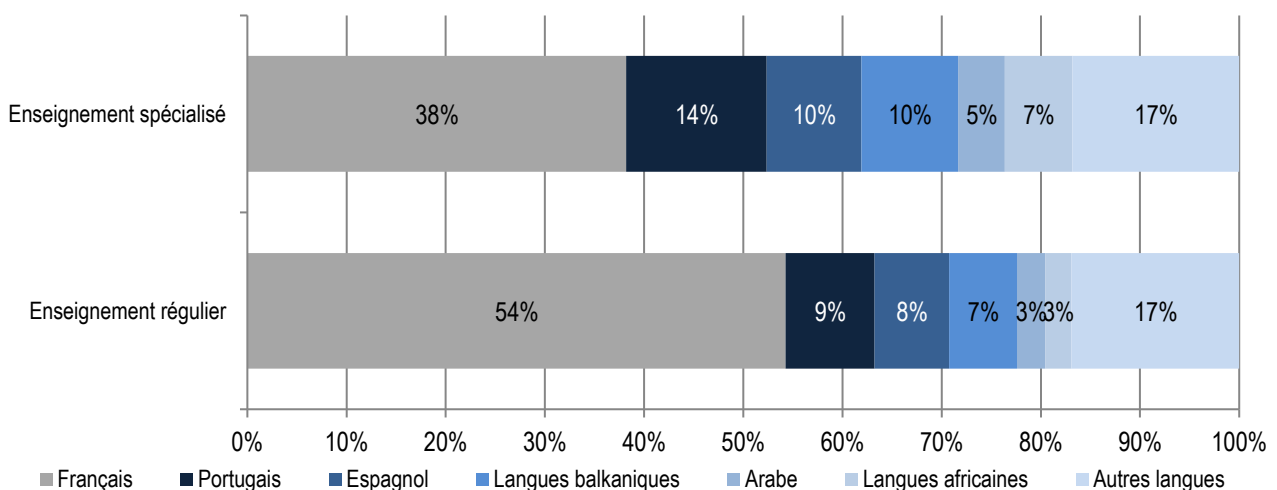
N.B. Pays des Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

Seulement 38% des élèves de l'enseignement spécialisé ont le français comme première langue parlée, contre 54% dans l'enseignement régulier (voir **B3.f**), une différence comparable à celle que l'on observe sur le plan de la nationalité. Parmi les langues étrangères, le portugais (qui concerne également la communauté brésilienne) est la plus représentée avec 14%, suivie des langues balkaniques et de l'espagnol.

L'allophonie est particulièrement associée à une scolarisation en enseignement spécialisé. Autrement dit, les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français ont plus souvent que les autres une orientation vers l'enseignement spécialisé. Ce constat interroge les modalités de prise en charge des élèves allophones, ainsi que l'interprétation de leurs éventuelles difficultés d'acquisition et de développement du langage, notamment dans un contexte où les classes d'accueil pour allophones ne sont pas proposées avant la 4P (ou très exceptionnellement en 3P).

### B3.f Répartition des effectifs de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier, selon la première langue parlée, 2024



N.B.1. Champ : Élèves de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement régulier dont la première langue parlée est répertoriée dans la base de données scolaires (respectivement n=2'061 et n=78'280).

N.B.2. Langues balkaniques : serbo-croate, serbe, croate, albanais, bosniaque.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

Les proportions diffèrent toutefois selon le type de structures. La proportion de garçons varie ainsi de 49% dans les institutions pour polyhandicap à 73% dans les structures renforcées (voir **B3.g**). Les garçons sont également surreprésentés dans la catégorie « hétérogène » (70%). Certaines autrices et certains auteurs expliquent notamment ce constat par une socialisation différenciée des filles et des garçons : celle des filles au sein de la famille et plus largement au sein des autres instances de socialisation correspondant plus aux attentes et aux normes du système scolaire (discipline, application, maîtrise de soi, etc.) que celle des garçons (mobilité, activité, exploration, etc.)<sup>4</sup>. Le rôle de facteurs biologiques, et notamment génétiques, a pu être également montré dans certains cas, sans qu'il soit nécessairement dominant.

Concernant les troubles du spectre autistique, principalement pris en charge dans les structures renforcées, la recherche met en évidence une prévalence de l'autisme supérieure chez les garçons (trois à quatre fois plus fréquent que chez les filles), prévalence pour laquelle différents facteurs pourraient être en cause (génétiques, hormonaux, mais aussi biais de diagnostic).

La répartition par nationalité fluctue dans une moindre mesure d'une catégorie de trouble à l'autre, puisque 47% des élèves présentant un polyhandicap sont de nationalité étrangère, contre 60% des élèves de la catégorie « hétérogène ». La proportion d'allophones varie, quant à elle, de 48% pour les élèves présentant une déficience sensorielle et motrice à 59% pour les élèves de la catégorie « hétérogène ».

Enfin, alors que la part des enfants de la classe ouvrière n'est que de 21% pour les élèves en situation de polyhandicap, elle atteint 43% pour les élèves de la catégorie « hétérogène », contre seulement 26% dans l'enseignement régulier. Selon certaines publications, ce constat soulève la question du poids des inégalités sociales observées en matière de santé, ainsi que dans les parcours au sein du système scolaire, les enfants des familles socio-économiquement moins favorisées maîtrisant moins bien les attentes et les codes de l'école que les enfants des familles plus favorisées<sup>5</sup>.

### **B3.g Caractéristiques sociodémographiques des élèves de l'enseignement spécialisé public et subventionné, selon le type de structure fréquentée, 2024**

|   | Effectif total | Garçons   |     | Nationalité étrangère |     | Allophones* |     | Ouvrières et ouvriers |     |
|---|----------------|-----------|-----|-----------------------|-----|-------------|-----|-----------------------|-----|
|   |                | Effectifs | %   | Effectifs             | %   | Effectifs   | %   | Effectifs             | %   |
| Institutions hétérogènes                            | 1'276          | 891       | 70% | 765                   | 60% | 748         | 59% | 543                   | 43% |
| Institutions renforcées                             | 828            | 601       | 73% | 489                   | 59% | 481         | 58% | 299                   | 36% |
| Institutions pour déficience sensorielle et motrice | 60             | 30        | 50% | 33                    | 55% | 29          | 48% | 14                    | 23% |
| Institutions pour polyhandicap**                    | 73             | 36        | 49% | 34                    | 47% | nc          | nc  | 15                    | 21% |

\* Élève allophone : élève ayant déclaré une autre langue que le français comme première langue parlée. Même si l'élève le parle couramment en 2024, le français est vraisemblablement dans ce cas une langue seconde, apprise après une autre langue (voire après plusieurs langues).

\*\* La première langue parlée n'étant souvent pas renseignée pour les élèves relevant de la catégorie « Polyhandicap », le pourcentage d'allophones n'est pas calculé pour cette catégorie (nc = non calculé).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.2024

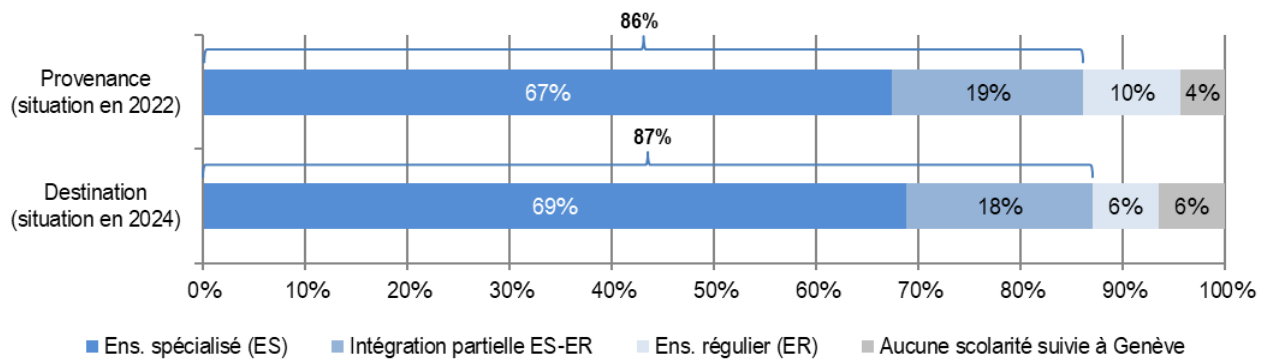
### **Une majorité d'élèves de milieu urbain dans les classes intégrées du primaire**

En lien avec les caractéristiques sociodémographiques des élèves de l'enseignement spécialisé, il vaut la peine de se pencher également sur leur répartition géographique (lieu de domicile et lieu de scolarisation). On s'intéresse ici en particulier aux classes intégrées du primaire. En effet, l'analyse territoriale est moins pertinente pour les autres types de structures, en raison de la variété de ces dernières, des degrés concernés ou d'effectifs trop faibles.

En 2024, 33 écoles de l'enseignement primaire public accueillent 727 élèves se répartissant dans 85 classes intégrées. Ces écoles se situent en Ville de Genève ainsi que dans onze communes périurbaines (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Cologny, Confignon, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vernier et Versoix) (voir **B3.h**).



### B3.j Provenance et destination des élèves suivant leur scolarité en 2023 dans l'enseignement spécialisé public et subventionné



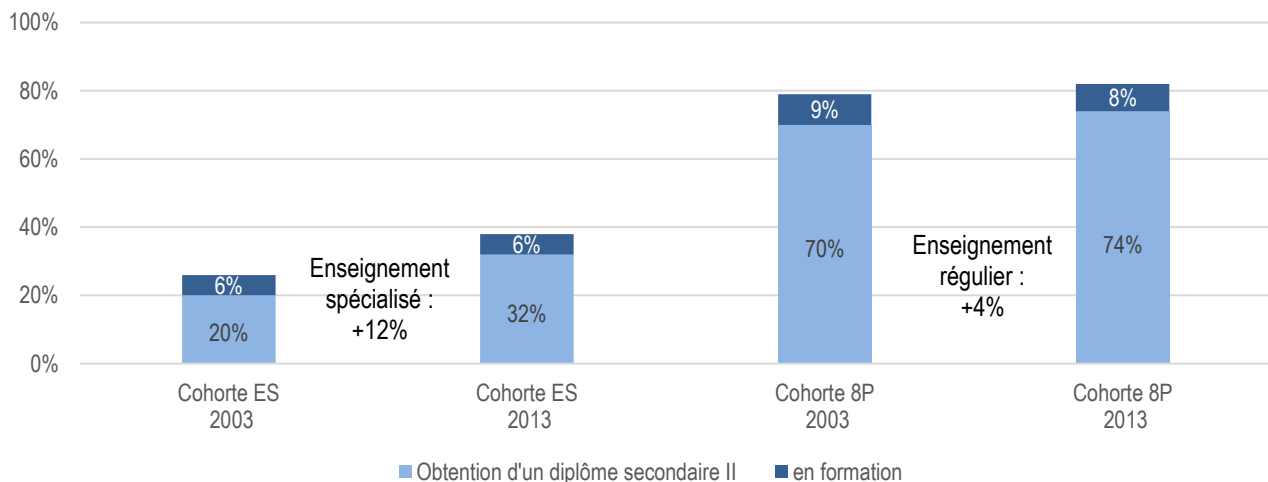
N.B. 23 élèves suivant une scolarité dans deux structures de l'enseignement spécialisé ne font l'objet que d'une seule comptabilisation.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

### L'enjeu de la certification après l'enseignement spécialisé

Obtenir un diplôme du secondaire II constitue un prérequis minimal pour espérer une insertion professionnelle de qualité. Ce constat est d'autant plus marqué dans le canton de Genève, dont l'économie est fortement tertiaisée et où la majorité de la population active possède un diplôme du tertiaire. La figure **B3.k**, issue d'une analyse longitudinale, présente la proportion de personnes diplômées dix ans après la fin du primaire (voir *Pour comprendre ces résultats*). L'analyse s'intéresse à deux cohortes, en distinguant par ailleurs les élèves provenant de l'enseignement régulier (élèves se trouvant en 8P en 2003 ou en 2013) et celles et ceux issus de l'enseignement spécialisé (ayant entre 11 et 13 ans en 2003 ou en 2013). Dans les deux cas, on observe une progression du taux de certification entre la cohorte 2003 et la cohorte 2013 (+4 points pour l'enseignement régulier, +12 points pour l'enseignement spécialisé). Cette progression est particulièrement marquée chez les élèves de l'enseignement spécialisé : dans la cohorte 2013, il y a 32% de personnes diplômées dix ans après la sortie du primaire, contre 20% pour la cohorte de 2003. Cette évolution est à mettre en parallèle avec le développement des formations de type AFP dans le canton de Genève. Malgré ces progrès notables, la part de jeunes obtenant un diplôme après avoir fréquenté l'enseignement spécialisé demeure largement inférieure à celle des élèves de l'enseignement régulier (32% contre 74%), soulignant les défis persistants en matière d'accès à une certification pour ce public.

### B3.k Situation 10 ans après la sortie du primaire, selon la cohorte (2003, 2013)\* et le type d'enseignement (spécialisé, régulier)



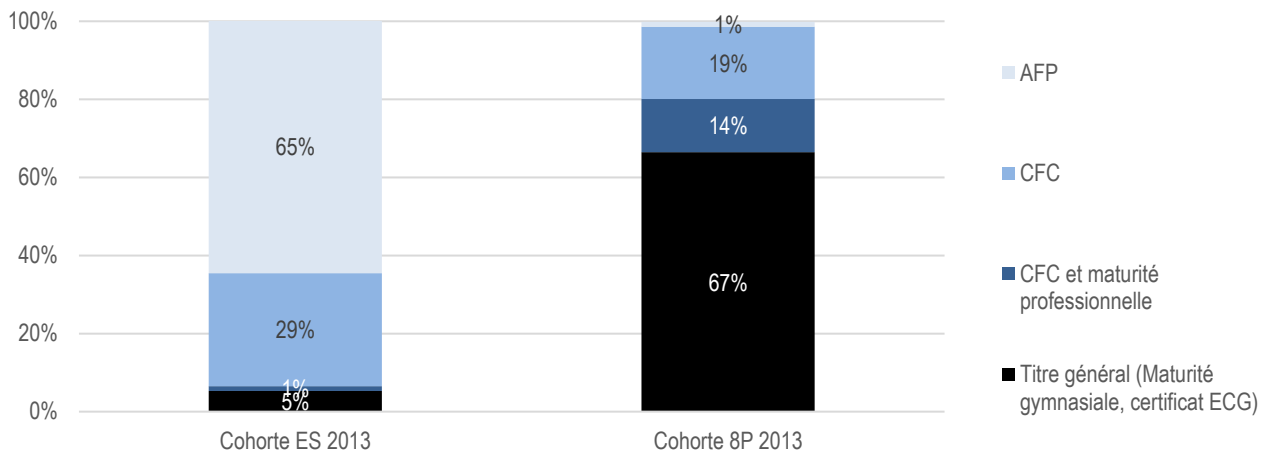
N.B. Les diplômes considérés ici sont tous les diplômes reconnus au niveau fédéral et entrant dans le calcul du taux de certification au niveau national.

\*Cohorte 2003 : élèves qui se trouvaient en 2003 en 8P de l'enseignement public régulier (n=4'294 élèves) ou élèves qui se trouvaient en 2003, à l'âge de 11-13 ans, dans l'enseignement spécialisé (n=506 élèves). Cohorte 2013 : élèves qui se trouvaient en 2013 en 8P de l'enseignement public régulier (n=4'280 élèves) ou élèves qui se trouvaient en 2013, à l'âge de 11-13 ans, dans l'enseignement spécialisé (n=528).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Lorsque les élèves de l'enseignement spécialisé obtiennent un diplôme, il s'agit dans près de deux tiers des cas d'une AFP, un diplôme qui s'acquiert en deux ans, principalement en alternance (mode dual), et qui est destiné aux jeunes ayant des compétences essentiellement pratiques. L'AFP constitue donc le principal diplôme pour les élèves de l'enseignement spécialisé. En comparaison, l'AFP ne représente que 1% des diplômes obtenus par la cohorte d'élèves de l'enseignement régulier. Le certificat fédéral de capacité (CFC) représente, quant à lui, près de 30% des diplômes obtenus par les élèves de l'enseignement spécialisé. Bien que cette proportion soit proche de celle des élèves de la cohorte de 8P (33%), ces derniers et dernières obtiennent plus fréquemment ce CFC accompagné d'une maturité professionnelle (14%), ce qui est nettement plus rare pour les élèves de l'enseignement spécialisé (1%, soit 2 élèves de la cohorte 2013). Enfin, bien que très peu nombreux (5%, soit moins d'une dizaine d'élèves), quelques jeunes de l'enseignement spécialisé parviennent à obtenir un titre de formation générale, tel que le certificat de l'ECG ou la maturité gymnasiale.

### B3.l Type de diplôme obtenu 10 ans après la sortie du primaire, selon le type d'enseignement (spécialisé, régulier), cohorte 2013\*



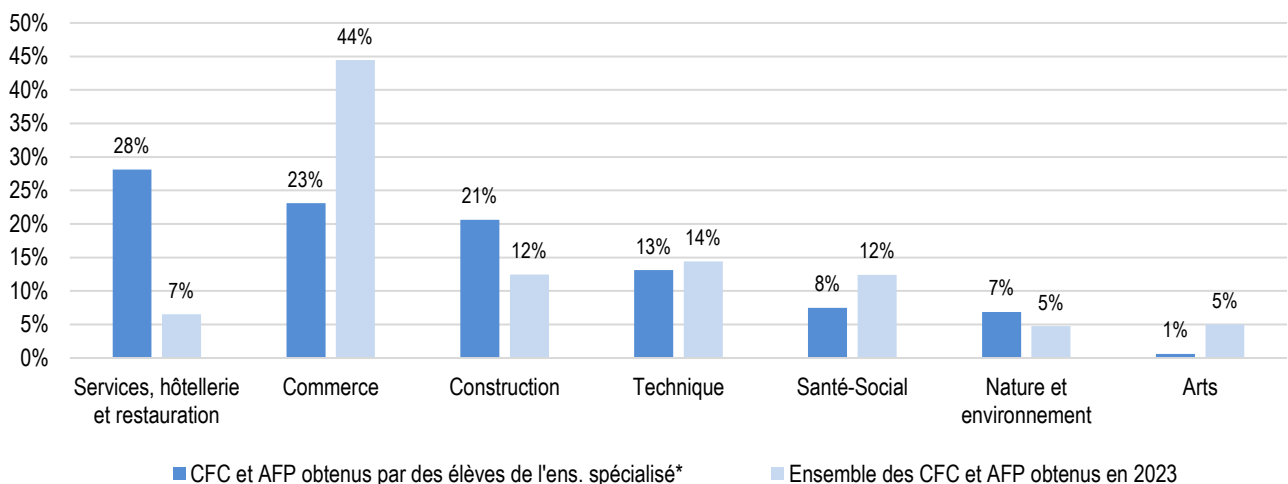
N.B. Le périmètre est composé des élèves ayant obtenu un diplôme dans les 10 ans.

\*Cohorte 2013 : élèves qui se trouvaient en 2013 en 8P de l'enseignement public régulier (n=3'158 élèves) ou élèves qui se trouvaient en 2013, à l'âge de 11-13 ans, dans l'enseignement spécialisé (n=169 élèves).

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Les domaines dans lesquels les élèves de l'enseignement spécialisé obtiennent leurs diplômes présentent également des particularités, en comparaison avec l'ensemble des personnes ayant obtenu un CFC ou une AFP. On constate une forte surreprésentation de ces élèves dans les secteurs des services, de l'hôtellerie et de la restauration (p. ex. employée et employé en cuisine, logisticienne et logisticien), ainsi que dans la construction (aide-peintre, agente ou agent de propreté). En revanche, elles et ils sont nettement sous-représentés dans le domaine du commerce, qui représente presque la moitié des CFC et AFP délivrés en 2023 (CFC d'employée et employé de commerce, CFC de gestionnaire de commerce de détail, AFP d'assistante et assistant de bureau notamment). Cette forte présence dans certains secteurs professionnels s'explique principalement par l'offre d'AFP proposée par les organismes spécialisés, qui privilégient la préparation aux métiers offrant une forte employabilité (Hrizi et al., 2022).

### B3.m Domaines professionnels des CFC et AFP obtenus par les élèves de l'enseignement spécialisé, dix ans après la sortie du primaire, cohorte 2013<sup>(1)</sup>



\* Diplômes obtenus 10 ans après la sortie du primaire par les élèves qui se trouvaient en 2013, à l'âge de 11-13 ans, dans l'enseignement spécialisé.

Source : SRED/nBDS, état au 31.12.

Bernard Engel (SRED), Rami Mouad (SRED), Aline Sommer Bieler (OMP)  
(éd. Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Sarah Najjar)

## Pour en savoir plus

Wettsein, J., Valarino, I., Mouad, R., (2025). *Indicateurs de la pédagogie spécialisée. Édition 2024*. Genève : SRED.

<https://www.ge.ch/document/39251/telecharger>

Jendoubi, V., Guilley, E., & Dutrévis, M. (2019). *Évaluation des classes intégrées (CLI) au cycle d'orientation*. Genève : SRED.

<https://www.ge.ch/document/17140/telecharger>

Parisi, F., Suchaut, B. (2019). *La scolarisation des élèves au bénéfice d'une mesure de pédagogie spécialisée. Description et analyse au sein des établissements pilotes vaudois*. Vaud : URSP.

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dfj/ursp/Publications/Publications\\_99-aid/175\\_rapport\\_ursp\\_2019.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/ursp/Publications/Publications_99-aid/175_rapport_ursp_2019.pdf)

Hrizi, Y. (2016). Les élèves des écoles de formation préprofessionnelle (EFP) : quels parcours de formation ? Quels accès aux diplômes ?

*Note d'information n°71*. Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/10034/telecharger>

Jendoubi, V., Guilley, E., Benninghoff, F. (2015). *Évaluation du dispositif d'intégration et d'apprentissages mixtes (DIAMs)*. Genève : SRED.

<https://www.ge.ch/document/10027/telecharger>

Jendoubi et al. (2007). L'intégration d'élèves handicapés mentaux dans un cycle d'orientation du canton de Genève. *Note d'information n°30*.

Genève : SRED. <https://www.ge.ch/document/10395/telecharger>

Osiek, F., Lurin, J., Jendoubi, V. & Ahrenbeck, S. (2006). *L'intégration d'élèves handicapés mentaux au cycle d'orientation. Évaluation de l'impact de la première année d'expérience d'intégration scolaire au collège de Bois-Caran. Année scolaire 2004-2005*. Genève : SRED.

<https://www.ge.ch/document/10234/telecharger>

Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (AICPS) :

<https://www.lexfind.ch/tolv/179910/fr>

Règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc) :

[https://silgeneve.ch/legis/data/rsq\\_c1\\_12p05.htm](https://silgeneve.ch/legis/data/rsq_c1_12p05.htm)

Site internet de l'école inclusive genevoise :

<https://www.ge.ch/dossier/ecole-plus-inclusive-geneve/ecole-inclusive-c-est-quoi>

Site internet de la Direction générale de l'Office médico-pédagogique (DGOMP) :

<https://www.ge.ch/organisation/direction-generale-office-medico-pedagogique>

Structures et lieux d'accueil de l'Office médico-pédagogique :

<https://www.ge.ch/enseignement-specialise/structures-lieux-accueil>

Concept cantonal pour la pédagogie spécialisée à Genève (DIP) :

<https://www.ge.ch/document/concept-cantonal-pedagogie-specialisee-geneve>

Conférence de presse de la rentrée scolaire 2023-2024 à Genève (DIP) :

<https://www.ge.ch/document/32828/telecharger>

## Pour comprendre ces résultats

Les données concernant l'ensemble des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé public et subventionné proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année.

### Historique des évolutions législatives et réglementaires

2008 : Avec la réforme de la péréquation financière, la pédagogie spécialisée devient une compétence cantonale relevant de l'instruction publique.

2009 : Genève adhère à l'accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée (AICPS).

2010 : Adoption de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP).

2011 : Adoption du règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (RIJBEP).

2015 : La nouvelle loi sur l'instruction publique (nLIP) formalise les bases de la pédagogie spécialisée.

2018 : Adoption du concept cantonal pour la pédagogie spécialisée (CPS).

2021 : Le Conseil d'État genevois adopte le règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc), qui vise notamment à préciser la mise en œuvre de la loi sur l'instruction publique (nLIP), ainsi que les rôles et responsabilités des différentes instances et services en matière de mesures de pédagogie spécialisée à l'intention des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (BEPH). Ce nouveau règlement vient remplacer le RIJBEP et le CPS.

### Catégories de structures

Les élèves de l'enseignement spécialisé présentent des besoins liés, par exemple, à des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), des troubles de l'apprentissage, des troubles du comportement, une déficience intellectuelle ou encore des troubles du spectre autistique dont l'intensité ne leur permet pas de rester dans l'enseignement régulier et nécessite une prise en charge spécifique.

Ces élèves suivent principalement leur scolarité dans :

- **des classes intégrées (CLI)** : dispositifs situés au sein d'établissements de l'enseignement régulier dans lesquels les élèves sont en capacité d'évoluer dans un environnement avec tous les stimuli compris dans une école régulière (bruit, lumière, organisation de l'espace, etc.) et d'être en relation avec un grand groupe d'élèves ;
- **des écoles de pédagogie spécialisée (ECPS)** : dispositifs en site propre au sein desquels les élèves se retrouvent dans un environnement avec des stimuli plus restreints.

Les CLI et les ECPS sont organisées :

- en structures dites « hétérogènes » offrant un encadrement pour les élèves dont le besoin est d'intensité peu élevée ;
- en structures dites « renforcées » offrant un encadrement pour les élèves dont le besoin est d'intensité plus élevée.

Deux autres catégories de structures accueillent les élèves présentant d'autres types de besoins :

- les **institutions pour déficience sensorielle et motrice** accueillent les enfants présentant des troubles de la vue ou de l'ouïe, ou des handicaps moteurs ;
- enfin, deux structures constituent la catégorie des **institutions pour polyhandicap**.

S'agissant des deux premières catégories, différents critères déterminent l'orientation des élèves dans l'une ou l'autre catégorie de structures, tels que l'intensité des besoins de l'élève (cumul ou non des troubles), son degré d'interaction avec autrui et de sociabilisation (potentiel d'insertion dans un groupe), son niveau de communication, son niveau de compétences scolaires, ses besoins fonctionnels ou encore la spécialisation des membres de l'équipe d'une structure pour répondre à tel ou tel type de besoin, par exemple. Les critères énoncés déterminent également l'orientation des élèves vers les différents types de structure – CLI, ECPS, etc. – (que la structure soit hétérogène ou renforcée).

Le périmètre pris en compte ici est celui en vigueur au 31 décembre 2024, comprenant à la fois l'enseignement spécialisé public (106 structures en 2024, sous la responsabilité de l'OMP) et l'enseignement spécialisé subventionné (structures privées au bénéfice d'un mandat public de formation, au nombre de 19 en 2024, sous la surveillance de l'Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse [OCEJ]). Afin de permettre la comparaison, ce périmètre est appliqué à l'ensemble des années considérées. Il convient toutefois de relever que jusqu'en 2009, les structures subventionnées relevaient de l'enseignement privé.

Les élèves de l'enseignement spécialisé ont en principe entre 4 et 20 ans ; toutefois, on y trouve également quelques élèves de moins de 4 ans et de plus de 20 ans.

### Mesures renforcées et mesures ordinaires de pédagogie spécialisée

Les mesures de pédagogie spécialisée, qu'elles soient renforcées ou ordinaires, se distinguent des mesures de l'enseignement régulier par leur intensité, leur durée et leur spécialisation.

Les mesures *renforcées* de pédagogie spécialisée sont des mesures individuelles octroyées à des élèves à BEPH suite à une procédure d'évaluation standardisée (PES). L'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (AICPS, C1 08, art. 5 : [https://silgeneve.ch/legis?rsg\\_C1\\_08.htm](https://silgeneve.ch/legis?rsg_C1_08.htm)) les définit par les critères suivants :

- a. une longue durée
- b. une intensité soutenue
- c. un niveau élevé de spécialisation des intervenants
- d. des conséquences marquantes sur la vie quotidienne, sur l'environnement social ou sur le parcours de vie de la personne concernée.

Les mesures individuelles *ordinaires* concernent, elles, par exemple, des prises en charge de type pédagothérapeutique (logopédie et psychomotricité, d'une durée inférieure à 4 ans ou à 220 heures). Elles font partie des prestations de pédagogie spécialisée, mais ne remplissent pas les critères des mesures renforcées.

À Genève, ces prestations sont explicitées dans le Règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc, C1 12.05, Art. 12) :

[https://silgeneve.ch/legis?rsg\\_C1\\_12p05.htm](https://silgeneve.ch/legis?rsg_C1_12p05.htm)

### Taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé

Le taux de scolarisation est calculé en rapportant le nombre d'élèves de 4 à 20 ans fréquentant l'enseignement spécialisé à la population résidente du même âge à la même date (source : OCSTAT, Statistique cantonale de la population, état au 31.12). Les personnes ayant moins de 4 ans ou plus de 20 ans ne sont pas prises en compte dans le calcul, en raison de la faiblesse des effectifs concernés dans l'enseignement spécialisé et de l'importance de la population résidente. Cela ferait en effet baisser artificiellement la valeur du taux. Par ailleurs, la référence à la population résidente s'explique par le fait que les ayants droit aux prestations de pédagogie spécialisée sont les enfants et les jeunes résidant dans le canton (LIP – art. 30). À noter que le taux de scolarisation dans l'enseignement spécialisé n'est pas calculé pour les années 2000 à 2010 dans le tableau B3.b, car depuis 2013, la définition de la population est plus large qu'auparavant. Toutes les personnes ayant leur domicile dans le canton sont dénombrées, qu'il s'agisse de leur domicile principal ou secondaire, et qu'elles aient, pour les personnes étrangères, une autorisation de séjour de longue ou de courte durée. Les personnes relevant du domaine de l'asile sont aussi prises en compte.

### Procédure d'évaluation standardisée (PES)

Développée par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la PES vise à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers. Elle est activée lorsque les mesures de l'enseignement régulier et les mesures ordinaires de pédagogie spécialisée ne répondent plus de manière suffisante aux besoins de l'élève. Cette procédure permet la réalisation d'une évaluation globale et pluridimensionnelle des besoins de l'enfant (voir <https://www.ge.ch/document/procedure-evaluation-standardisee-pes>).

La PES a été introduite à Genève à la rentrée 2018. Les principes essentiels qui la régissent sont, d'une part, celui des regards croisés et impliquant les personnes du réseau de prise en charge, qui participent à l'évaluation de l'élève ; et d'autre part, celui de l'implication systématique des parents dans cette procédure. La PES repose par ailleurs sur une approche fonctionnelle des besoins des élèves qui se réfère à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), et non plus sur une approche médicale axée sur les troubles ou le diagnostic de l'élève.

### Situation dix ans après la sortie du primaire

Deux cohortes sont analysées (2003 et 2013) en distinguant les élèves de l'enseignement régulier et les élèves de l'enseignement spécialisé.

- Enseignement régulier : part des élèves qui se trouvaient en 8P en 2003 (resp. 2013) et qui ont obtenu un diplôme au plus tard en 2013 (resp. 2023).
- Enseignement spécialisé : part des élèves qui fréquentaient l'enseignement spécialisé à l'âge de 11-13 ans en 2003 (resp. 2013) et qui ont obtenu un diplôme au plus tard en 2013 (resp. 2023).

La part des personnes diplômées dix ans après la sortie du primaire diffère du taux de certification au secondaire II. Ce dernier rapporte le nombre de personnes résidentes ayant obtenu un diplôme au plus tard à 25 ans une année donnée à la population résidente du même âge.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>

<sup>1</sup> Voir Wettstein, Valarino, Mouad et Dutrévis, *Indicateurs de la pédagogie spécialisée*. SRED – Genève. Voir aussi le schéma proposé par l'OMP : <https://www.ge.ch/document/16134/telecharger>.

<sup>2</sup> Thommen, E. *Quelques réflexions actuelles sur l'autisme*. Sécurité sociale CHSS 2/2019.

Eckert, A., Liesen, Ch., Thommen, E. & Zbinden Sapin, V. (2015). *Enfants, adolescents et jeunes adultes : troubles précoces du développement et invalidité*. Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 8/15, Berne.

<sup>3</sup> Dutrévis, M., Cecchini, A., Ducrey, F. (2022). *Vivre la 1P – Regards croisés sur les difficultés de l'entrée en scolarité*. Genève : SRED. Cecchini, A., Dutrévis, M., Guillely, E., Jaunin, A., *Éclairages n°3 - De la petite enfance à la première rentrée scolaire*. Genève : SRED.

<sup>4</sup> Référence : Duru-Bellat, M. (2004). *L'école des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris : L'Harmattan.

<sup>5</sup> Référence : Duru-Bellat, M. (2002). *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*. Paris : PUF.